

Déclaration CTP Hygiène et Sécurité 22 mai 2007
Indépendance de la statistique publique

Le comité technique paritaire sur l'hygiène et la sécurité de l'Insee est une particularité au sein du Minefi, en général nous y abordons seulement les sujets ayant trait à ces domaines.

Néanmoins, la situation où nous nous trouvons actuellement est délicate : nous avons la certitude que le Ministère auquel nous appartenons va être découpé. Mais les décrets d'attribution n'étant pas publiés, nous ne savons pas quels vont en être les périmètres, et comment les différentes missions qui s'y exercent actuellement vont pouvoir s'y articuler. Pour l'Insee, si les premières informations donnent l'Institut dans le ministère de l'Économie et de l'emploi ne font pas état de démantèlement, nous nous interrogeons sur la place qu'il y tiendra, mais aussi quelle place les différents services de la statistique publique y trouveront.

Les précédentes reconfigurations ministérielles ne nous ont pas amenés à de tels questionnements. Plusieurs éléments font que les problématiques se posent différemment.

D'une part le nouveau Président annonce clairement sa volonté de remettre en cause les services publics. Par ailleurs, l'animosité de ce dernier, à la fois vis à vis de ce ministère et de l'Insee sont connus : dans ces circonstances, aucun argument d'efficience ou d'excellence fondant l'organisation actuelle ne trouvera grâce à ses yeux.

D'autre part, on a pu voir comment était traité le problème de l'indépendance des études dans les 2 ministères : Celui de l'emploi où le cabinet du ministère est largement intervenu, et celui des Finances où la direction de l'Insee a pu décider seul de sa stratégie.

Nous voulons ici rappeler notre conception de la statistique publique : elle doit éclairer le débat public, par des statistiques et études de qualité, construites en toute indépendance vis-à-vis de quelque pression que ce soit. Son impartialité garantit la force et la reconnaissance de ses travaux. L'Insee est au cœur de cet appareil statistique public : la coordination qu'il y assure contribue à un partage des sources, des méthodologies, des connaissances et des pratiques, reconnue comme efficace.

Pour nous, organisations syndicales, l'indépendance de l'institut n'est pas seulement un mot ou un concept, c'est un des éléments essentiels de la déontologie de tous les agents. Et c'est parce qu'elle s'exerce à tous les niveaux hiérarchiques qu'elle a un sens, non pas comme le trésor d'une forteresse, mais comme principe défendu par toutes et tous. Cette conception de la déontologie professionnelle est partagée dans un système où le statut, la formation, la circulation des agents dans les différents ministères joue un grand rôle.

C'est bien ces principes que nous défendons. Nos organisations syndicales sont opposées à la déstructuration de l'institut, au contrôle et/ou à la manipulation de ses chiffres, à la modification de son statut. De plus les organisations syndicales revendiquent un budget de fonctionnement à la hauteur de l'ensemble de ses missions.